

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

En l'an deux mille vingt-trois et le douze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ;, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, , M. INGHAM John, Mme OHN Christiane, Mme BOISORIEUX Michèle, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,
M. PLANAS Pierre, conseiller municipal à M. BELTRAN José, Adjoint,
M. REDONDO Simon, conseiller municipal à M. ANGULO José, Adjoint
M. COSTE Jean-François conseiller municipal à M. DUNYACH Denis, Adjoint,

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les résultats du compte administratif 2022 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE ADMINISTRATIVE de la Commune de CERET, sont repris comme suit :

BUDGET ANNEXE RESIDENCE ADMINISTRATIVE (BC 234) : Affectation de résultat

| <i>section INVESTISSEMENT</i> | |
|--|----------------|
| Report du résultat N-1 | - 471 319,90 € |
| Résultat 2022 en section d'Investissement | - 32 267,33 € |
| Résultat de clôture au 31/12/2022 à intégrer au BP 2023 au 001 | - 503 587,23 € |
| RAR Dépenses | - € |
| RAR Recettes | - € |
| Besoin de financement (si négatif : déficit/si positif : excédent) | - 503 587,23 € |

| <i>section FONCTIONNEMENT</i> | |
|--|---------------|
| Report du résultat N-1 | - € |
| Résultat 2022 en section de Fonctionnement | 54 799,05 € |
| Résultat de clôture au 31/12/2022 | 54 799,05 € |
| Couverture du besoin de financement au 1068 | - 54 799,05 € |
| Résultat de clôture à intégrer au BP 2023 au 002 | - € |

Date de convocation :
06/04/2023

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 04
Votants : 28

OBJET :

FINANCES

**Affectation des résultats
2022**

**Budget Annexe de la
Résidence Administrative**

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **ACCEPTTE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DECIDE** d'affecter les résultats tels qu'énoncés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

La secrétaire de séance,
BOURDIN Géraldine



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.